

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

155481

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4543

Société : (Retraite RAM)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHAOUDI Bouchaib

Date de naissance : 12-05-1960

Adresse : 240 Bd Al-Jaâlane SALINA Oued

Tél. : 0644370077

Total des frais engagés : 150 + 132 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DR TOURGANDI Fatima

Date de consultation : 27-03-2023

Nom et prénom du malade : KHAOUDI Bouchaib

Age :

Lien de parenté : Fumême Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 28-03-2023

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Bouchaib

De Bouchaib

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Date des Soins	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	
02/03/23	02	15000	 Dr ZOURGANNE Fatima MEDECINE GENERALE 3, Rue Haï El Haï, 1000 Casablanca Tel: 05 22 38 01 47 1er étage I.N.P.E: 091143115	
EXECUTION DES ORDONNANCES				
Cachet du Pharmacien et du Relevéur	Date	Montant de la Facture		
 PHARMACIE FADILA-CASABLANCA Mme FILALI GUENNOUN Ibtissam 226, Boulevard Al Joutia Salmia 2 - Casablanca Tél.: 05 22 38 01 47 I.C.E : 002115854000092 I.N.P.E : 092004506	27/03/23	732,20		
ANALYSES - RADIOPHARMACIES				
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires	
AUXILIAIRES MEDICOAUX				
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires	
			A M	P C
 Dr ZOURGANNE Fatima MEDECINE GENERALE 5, Av. Abdellatif Saffar Casablanca I.N.P.E: 091143115	27/03/23	289 = 282000	 Dr ZOURGANNE Fatima MEDECINE GENERALE 4, Rue Haï El Haï, 1000 Casablanca Tel: 05 22 38 01 47 1er étage I.N.P.E: 091143115	

Dr. ZOURGANNE Fatima
MEDECINE GÉNÉRALE
Certificat de Planification Familiale
(D.I.U)

Ex. Médecin Chef du Centre
de Santé Ibnou Tofail
345, bd Abdellah Senhaji
hay Elfarah, 1er étage
Tél.: 05 22 81 15 02
Casablanca

Casablanca, le

الدكتور زرkan فاطمة
الطب العام
شهادة في تنظيم الأسرة
(تركيب اللولب)
الطبية الرئيسية سابقاً للمركز
الصحي ابن طفيل
345، شارع عبد الله الصنهاجي
حي الفرح - الطلاق الأول
هاتف: 05 22 81 15 02
الدار البيضاء

الدار البيضاء، في 27/3/2023

Dr. ZOURGANNE MEDECINE GENERALE
Centre de Santé Ibnou Tofail
345, bd Abdellah Senhaji, 1er étage
El Farah, Casablanca, Tél. 0522 81 15 02

124,00 14 AS enveloppe

245,00 150,00 AS enveloppe

185,00 24 AS AS AS

45,30 30 AS AS AS

79,15 44 AS AS

AS AS AS

AS AS AS

37,70
a 2
75,40

11

Depo Deterol 112

$\lambda = \pi/2$

99,00

6y

ee 56

AS

2009(B28)

732,20

PPU 124DH00 LOT 26043 3
 EXP 09/2024

PPU 124DH00 LOT 19029 30
EXP 08/2024

LOT: GB10607
PER: 03/2024
PPV: 185 DH 00

Lot 9P7E
EXP 07-2024
PPV 45,30 DH

LOT 104.801/FC7
PER 04/2025
PPC 79,50

GL0293
02/2027
P.P.V:37DH70

GM3294
04/2027
P.P.V:37DH70

LOT 211316
EXP 04/2024
PPV 99.00DH

PHARMACIE FADILA-CASABLANCA
Mme FILALI GUENNOUN Ibtissam
226, Boulevard Al Jouh
Sousim 2 - Casablanca
Tel.: 05 22 38 07 47
ICE: 002115854000092
IN.P.E: 092004506